

Tarifs applicables au 01/01/2018

## TRANSACTION – VENTE

Rémunération forfaitaire de 8000 € TTC sur la part inférieure ou égale à 100000 € du prix de vente.

Plus 8 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 100001 € et 150000 €

Plus 7 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 150001 € et 200000 €

Plus 6 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 200001 € et 300000 €

Plus 5 % TTC du prix de vente à partir de 300001 €

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

**Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.**

